

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 30 janvier 2019

Président	: M. Yanick	HESS
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	: Mme Obicna	HUBER
	M. Ihab	AL JUNDI
Huissier	: M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 30 janvier 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018

2. Nominations

- 3.1 d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Alexandre Staeger (Mtx Libre), démissionnaire ;
- 3.2 d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission de naturalisation, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (Mtx Libre), démissionnaire.

3. Communication du Bureau

4. Correspondance

5. Communication de la Municipalité

6. Motions, postulats et interpellations déposés

7. Rapports des commissions

- 7.1 sur le préavis No 37/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.- au maximum, à garantir par une hypothèque légale, pour couvrir les frais liés à l'effondrement ainsi qu'à la reconstruction du mur de soutènement de la parcelle No 5554 sise à la rue du Temple 33 à Montreux. (Rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;
- 7.2 sur le préavis No 38/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.- au maximum pour la création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

- 7.3 sur le préavis No 39/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.00 au maximum pour les études relatives aux mesures de renforcement et de sécurisation du quai Ernest-Ansermet avec l'aménagement d'un accès au lac. (Rapp : M. François Grand) ;
- 7.4 sur le rapport No 40/2018 en réponse à la motion de Monsieur Emmanuel Gétaz : « Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartiers, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adaptation, ayant dépassé une durée de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal », prise en considération le 8 octobre 2008. (Rapp : M. Florian Chiaradia).

8. Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 01/2019 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir de CHF 269'321.- au maximum et fédérales de CHF 170'000.- au maximum ainsi que d'une participation estimée des parents de CHF 133'333.- correspondantes, au Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) pour l'ouverture et l'exploitation, par mandat à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite enfance Montreux et Environs (FACEME), d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly. (Date pour la séance de la commission : le jeudi 7 février 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 22 à Montreux) ;
- 8.2 No 02/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple. (Date pour la séance de la commission : le mardi 12 février 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.3 No 03/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 755'000.- au maximum, pour la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard. (Date pour la séance de la commission : le mercredi 13 février 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.4 No 04/2019 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 75'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour l'étude du rôle de la forêt et des ouvrages paravalanches aux Verraux et à Jaman dans la protection du bassin versant de la Baye de Montreux. (Date pour la séance de la commission : le mardi 5 février 2019 à 19 h. 00, à la villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

8.5 No 05/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'450'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux visant à assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la Commune. (Date pour la séance de la commission : le mardi 5 février 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

9. Développement(s) des motions et des postulats

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, le public et les représentants de la presse. J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal et souhaite des débats sereins. Permettez-moi également, comme nous sommes encore au mois de janvier, de vous souhaiter une très bonne année 2019.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 81 conseillers sont présents (sur 100 conseillers). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

On fait excuser leur absence : Mmes Valérie Caldérini, Anne Saito, Carole Grangier. MM. Olivier Blanc, Stéphane Barbey, Bassam Degerab, Laurent Demartini, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Patrick Grognoz, Jean-Bernard Kammer, Claudio Mammarella, Olivier Müller, Pierre-Yves Nussbaum, Pierre Rais, Bernard Schmid, Edgar Schneider, Bernard Tschopp, Lionel Winkler.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2018

M. le Président

Concernant le PV du 12 décembre, quelqu'un a-t-il encore des remarques à faire, bien que j'aie proposé, via les chefs de groupe, à tous les conseillers de venir écouter la bande s'il y avait un doute.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Hier soir, M. Privet est venu écouter la bande d'enregistrement. Suite au constat que les propos de M. Rochat n'étaient pas exactement repris dans son intégralité, Mme Morier n'ayant pas repris toutes ses digressions, il a été convenu que nous en ferions les corrections. Le nouveau texte vous sera proposé lors du prochain Conseil et nous l'adopterons à ce moment-là.

Ce mode de faire vous convient-il ? M. Privet avez-vous des compléments à apporter ?

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Il ne s'agissait pas que des propos de M. Rochat, puisque nous avons constaté hier au soir qu'une partie de mes propos ne figurait pas dans le PV.

M. le Président

Vous avez raison Monsieur Privet, du reste le document que je vous ai remis contient le texte initial ainsi que les correctifs. Tous les conseillers seront nantis de ce document lors du prochain Conseil.

M. Daniel Manzini

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si nous avons des correctifs nous ne le faisons pas maintenant ?

M. le Président

Oui, si vous avez un correctif de plume, vous pouvez le dire maintenant.

M. Daniel Manzini

Volontiers, en page 17, il est affirmé qu'il n'y a plus de « cellule hypothécaire sur le bâtiment », je veux bien que nous ayons hypothéqué quelques cellules cérébrales lors de notre dernier débat mais j'imagine qu'il serait mieux que nous mettions quelques cédules à la place de cellules.

M. le Président

Merci Monsieur Manzini les banques vous en seront reconnaissantes.

S'il n'y a pas d'autres remarques, le procès-verbal sera voté lors du prochain Conseil.

2. NOMINATIONS

2.1 d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Alexandre Staeger (Mtx Libre), démissionnaire ;

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sans vouloir faire preuve de népotisme, le groupe ML propose la candidature de M. Vincent Haldi à la succession de votre serviteur.

M. Vincent Haldi est élu à une grande majorité. M. le Président Yanick Hess le félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

2.2 d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission de naturalisation, en remplacement de Mme Carola Fastiggi (Mtx Libre), démissionnaire.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette fois je suis plus à l'aise car je ne désigne pas mon successeur, le groupe ML propose la candidature de Mme Suzanne Lauber Fürst comme suppléante de la commission de naturalisation.

C'est à l'unanimité que Mme Suzanne Lauber Fürst est élue. M. le Président Yanick Hess la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président

Le bureau a deux communications:

La première, sur la demande de la Présidente de la COFIN, le bureau s'est réuni le 17 décembre et a pris position sur 2 points :

- Des faits couverts par le secret de fonction ont été divulgués à la presse concernant les notes de frais de la Municipalité (art 30 du RCC)

- Un conseiller a donné en séance du Conseil communal des informations chiffrées d'une affaire pénale en cours.
- Ces deux points ont été transmis à M. le Préfet. Ce dernier a répondu dans un courrier daté du 14 février qu'il instruirait en entendant les personnes.

Le deuxième point concerne le dépouillement des votations du 10 février, 2 observateurs ont été annoncés. M. Privet représentera ML et M. Forclaz représentera le PLR. Si d'autres partis souhaitent envoyer un observateur, merci de me le communiquer d'ici la fin de la semaine, afin que nous en avertissions l'AG et que nous vous fassions suivre les informations relatives à cette journée.

Nous cherchons encore une ou deux personnes pour venir dépouiller, si vous êtes intéressés merci de me le faire savoir par mail.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

Le Régional a édité un dépliant pour sensibiliser les autorités aux difficultés de la presse locale. Chaque conseiller peut se servir sur la table à l'entrée du Conseil.

Mme Cuendet a écrit au Conseil communal pour affirmer son regret quant à l'abattage du beau saule pleureur du Pierrier à Clarens.

Le corps de Musique Montreux-Clarens nous annonce leurs concerts annuels, Ces derniers se dérouleront le samedi 2 février à 20h15 et le dimanche 3 février à 17h00 à l'Aula du gymnase de Burier.

M. & Mme Délétroz ont écrit une lettre concernant un permis de construire pour 2 villas et un garage enterré. Ce point n'entrant pas dans nos compétences, je transmets le courrier au service concerné.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a trois communications, dont deux se trouvent déjà dans votre enveloppe:

La première concerne l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2018.

La deuxième est relative à l'entrée en vigueur partielle du plan général d'affectation (PGA) territoire urbanisé.

Quant à la troisième, je donne la parole à la Municipalité.

M. Caleb Walther, Municipal

Communication relative à la décision du Tribunal Cantonal concernant le Plan partiel d'affectation des Cornettes à Rennaz.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du préavis 34/2012, le Conseil communal acceptait un crédit d'investissement du patrimoine financier d'un montant de CHF 1'800'000.- aux fins d'équiper les parcelles No 218 et 220 de la Commune de Rennaz, dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière « Les Cornettes ».

Ce projet devait notamment permettre de rendre constructibles nos deux parcelles, totalisant 43'520 m². C'est ainsi que, en 2014, un plan partiel d'affectation « Les Cornettes » a été soumis au Canton puis mis à l'enquête. Dans un arrêt du 20 décembre 2018, le Tribunal cantonal a accepté un recours contre les décisions du Département du territoire et de l'environnement, du 30 août 2016, et du Conseil général de Rennaz, du 12 mai 2016, approuvant et adoptant ce plan partiel d'affectation.

Entre autres, cet arrêt conteste la nécessité de rendre constructibles ces terres agricoles. En particulier, le Tribunal estime que l'article 15 de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) n'était pas respecté. En effet, nous citons : « l'étude à la base du plan contesté n'a pas démontré que toutes les possibilités d'utilisation des zones à bâtir en réserve dans les périmètres des projets d'agglomération Rivelac et Chablais Agglo ont été épuisées, en tous les cas pour la première période de planification de 15 ans de 2015 à 2030 ». Pour rappel, l'étude mentionnée est le plan d'agglomération Rivelac de 2011 et est donc antérieure à la nouvelle LAT.

Ainsi, malgré l'intérêt de la proximité avec le nouvel hôpital et le soutien du Canton, ces terrains ne sont pas suffisamment prioritaires, en regard des autres parcelles en réserve sur le territoire considéré par le Tribunal, soit entre Bex et Châtel-St-Denis, pour être rendus constructibles, ceci indépendamment du projet lui-même. Le contexte actuel ne permet donc pas d'envisager un développement, mais, à 15 ou 20 ans, les choses pourraient tout de même évoluer.

Après discussion avec des représentants du Département cantonal du territoire et de l'environnement, de la Municipalité de Rennaz, avec les avocats qui ont accompagné ce dossier et avec des membres du Syndicat, il s'est avéré que les chances d'un recours au Tribunal fédéral étaient très faibles. Ceci d'autant plus qu'une récente jurisprudence du Tribunal fédéral va dans le sens de la décision du Tribunal cantonal. Le Syndicat d'amélioration foncière a convoqué, en urgence, une assemblée générale extraordinaire lors de laquelle les propriétaires ont décidé de ne pas faire recours.

Pour information, les frais du syndicat d'améliorations foncières se montent à environ CHF 800'000.- dont CHF 220'247.85 à la charge de la Commune de Montreux. Le Syndicat d'amélioration foncière devra prendre une décision quant à son avenir, ceci normalement dans les 6 prochains mois. La Municipalité vous informera, de manière plus circonstanciée et le moment venu, de la suite de ce dossier.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

M. le Président

Monsieur Privet m'avait annoncé vouloir déposer une motion, souhaitez-vous toujours déposer votre motion ?

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant écrit à la Municipalité et cette dernière m'ayant demandé un délai, je reviendrai vers vous quand les réponses me seront parvenues.

5 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

« Veytaux-Montreux – Une fusion qui profite à toutes et tous ? » de M. Romain Pilloud

« 2019 année de la grève des femmes, année féministe » de Mme Irina Gote

« Peut-on encore faire confiance au Président de CCM SA, la société d'exploitation du Centre de Congrès » de M. Vincent Haldi

« Adaptation des horaires des VMCV les dimanches de manifestations » de Mme Tanya Bonjour

« Les Cornettes sont-elles cuites, archi-cuites ? » de M. Alexandre Staeger

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1. sur le préavis No 37/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.- au maximum, à garantir par une hypothèque légale, pour couvrir les frais liés à l'effondrement ainsi qu'à la reconstruction du mur de soutènement de la parcelle No 5554 sise à la rue du Temple 33 à Montreux. (Rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Forclaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Mon intervention porte sur le point numéro 7 des conclusions, que la commission a amendées lors de sa séance.

Pour rappel je vous lis brièvement le contenu du préavis au point 10 économique, « une hypothèque légale et une reconnaissance de dette, de 560'000 CHF devront être établies par les propriétaires avec leurs notaires ceci avant le début des travaux. L'hypothèque légale et la reconnaissance de dette devront être remises à la commune de Montreux comme garantie financière pour les travaux effectués ».

La commission a travaillé sur la base de ce paragraphe en se posant la question des intérêts, pour le cas où un temps relativement long devait s'écouler entre l'investissement fait par la commune et le retour du financement via l'hypothèque. Sur cette base nous avons voté un amendement au point 7 qui figure dans mon rapport. Une des commissaires a eu un doute sur la formulation, cette question d'hypothèque légale est relativement délicate et elle m'a demandé de soumettre ce paragraphe à la Municipalité ce que j'ai fait. Il m'a été répondu dans un premier temps que c'était en ordre.

Le rapport a été fait dans ces termes, cela dit la Municipalité a réalisé que la formulation n'était pas idéale et elle m'a envoyé un mail en fin d'après-midi, que j'ai retransmis le mardi matin aux différents commissaires, proposant une formulation que je qualifierai de plus adéquate. Tous les commissaires ont été informés mardi matin et n'ont pas eu de réaction négative.

Je vous pose la question M. le Président, sur le plan formel faut-il en faire un sous-amendement ou je vous lis simplement la nouvelle formulation de l'amendement ? Je précise que cela ne change rien au fond du problème, le vote était unanime, les intérêts de la commune sont garantis quel que soit le texte.

Je propose de vous lire la nouvelle version de l'amendement qui doit être voté ce soir, ce qui me paraît être la procédure la plus simple.

M. le Président

Monsieur Forclaz je vous donnerai la parole lorsque nous voterons l'amendement, comme présenté cet amendement est un amendement technique, nous le considérerons comme tel et nous ne l'opposerons pas au premier amendement discuté en commission. J'ouvre la discussion générale, la parole n'étant pas demandée nous allons passer au vote sur l'amendement. J'invite M. Forclaz à nous relire cet amendement technique modifié.

M. Jean-Marc Forclaz

7. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches auprès des propriétaires afin d'obtenir une hypothèque valant reconnaissance de dette pour un montant de 560'000 CHF et de fixer un taux d'intérêt selon le marché, à défaut d'un accord des propriétaires, d'inscrire une hypothèque légale et d'entreprendre les démarches nécessaires pour récupérer l'investissement dans le délai de validité de l'hypothèque légale.

M. le Président

J'ouvre la discussion, elle n'est pas demandé, nous passons au vote.

L'amendement est accepté à l'unanimité (81 OUI).

M. Jean-Marc Forclaz

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 37/2018 de la Municipalité du 5 octobre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.00 au maximum, à garantir par une hypothèque légale, pour couvrir les frais liés à l'effondrement ainsi qu'à la reconstruction du mur de soutènement de la parcelle No 5554 sise à la rue du Temple 33 à Montreux,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de reconstruction du mur de soutènement situé sur la parcelle No 5554 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.00 au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés ;
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.040 (rue du Temple travaux d'urgence 2013) ;
6. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
- 7. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches auprès des propriétaires afin d'obtenir une hypothèque valant reconnaissance de dette pour un montant de 560'000 CHF et de fixer un taux d'intérêt selon le marché, à défaut d'un accord des propriétaires, d'inscrire une hypothèque**

- légale et d'entreprendre les démarches nécessaires pour récupérer l'investissement dans le délai de validité de l'hypothèque légale ;**
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 77 oui, 0 non, 0 abstention.

Problème technique d'affichage des votes, M. Raduljica confirme le nombre de OUI inscrit sur l'écran du Président.

7.2 sur le préavis No 38/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.- au maximum pour la création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Lors de la rédaction de mon rapport j'ai oublié le paragraphe de remerciements qui vient avant le préambule. Je remercie donc maintenant M. Neukomm et M. Bergonzo pour leurs présences et pour leurs réponses.

La discussion est ouverte.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Ce préavis est aussi l'occasion, comme mentionné dans le rapport, de mettre en place petit bout par petit bout des infrastructures cyclistes sur notre commune. Dans cette hémicycle nous nous plaignons souvent à présenter Montreux comme particulière à bien des égards, à raison, mais la ville se distingue aussi sur la question du vélo, étant la ville suisse de moins de 30 mille habitants avec le plus mauvais réseau cyclable de tout le pays, selon une enquête menée en 2017. Voir que des membres de la commission émettent des doutes quant au bienfait de certaines infrastructures me laisse de marbre mais le plus important c'est que, chers collègues sur la route, comme dans cet hémicycle nous ne perdions pas les pédales. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 38/2018 de la Municipalité du 5 octobre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.00 au maximum pour la création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
4. de couvrir les dépenses relatives aux égouts par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts »
5. d'amortir cet investissement, après déduction de la subvention de l'ECA, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 oui, 0 non, 0 abstention.

7.3 sur le préavis No 39/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.00 au maximum pour les études relatives aux mesures de renforcement et de sécurisation du quai Ernest-Ansermet avec l'aménagement d'un accès au lac. (Rapp : M. François Grand) ;

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une petite remarque de grammaire, il faudrait écrire la rampe handicapés au masculin pluriel et non pas la rampe qui est handicapée.

Je voulais avoir un peu plus de détails au point divers, je ne comprends pas qu'elles auraient pu être les contreparties pour des mécènes ?

M. François Grand

Monsieur le Président,

S'agissant d'un endroit particulier au bord du lac, cela aurait pu être l'occasion, étant donné que nous avons beaucoup de riches propriétaires autour de ce lieu, d'évaluer s'il y aurait pu avoir la création d'une place avec les noms des généreux donateurs, mais il paraît que ce n'est pas d'usage. Peut-être que ce serait un point à explorer pour un événement exceptionnel, c'est dans ce but la que cela a été mentionné dans le rapport.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si le groupe ML tient à saluer l'aspect esthétique de ce projet ainsi que l'approche du rapport au lac qui est lié, en revanche le nombre et les coûts croissants de certains préavis d'entretien du patrimoine nous semble préoccupant. Ceci malgré les récentes déclarations péremptoires de notre exécutif quant aux capacités d'investissements financiers de notre commune dévolues aux divers dicastères. Nous sommes tous conscients, au sein de ce conseil, que nous aurons à faire face à des choix en matière d'investissements à l'avenir.

Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. François Grand

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 39/2018 de la Municipalité du 23 novembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.00 au maximum pour les études relatives aux mesures de renforcement et de sécurisation du quai Ernest-Ansermet avec l'aménagement d'un accès au lac

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études relatives aux mesures de renforcement et de sécurisation du quai Ernest-Ansermet avec l'aménagement d'un accès au lac ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9141 ;
6. En cas d'acceptation du préavis de construction, cette dépense sera transférée sur le compte dudit préavis et sera amortie selon les règles fixées par le préavis ;
7. En cas de refus du préavis de construction, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte 431.3311 ;
8. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 oui, 0 non, 0 abstention.

7.4 sur le rapport No 40/2018 en réponse à la motion de Monsieur Emmanuel Gétaz : « Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartiers, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adaptation, ayant dépassé une durée de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal », prise en considération le 8 octobre 2008. (Rapp : M. Florian Chiaradia).

M. Florian Chiaradia

Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que je répète que la commission a refusé à l'unanimité de prendre acte de ce rapport. Les conclusions conduisent à ne pas prendre acte du rapport.

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la commission qui a examiné cette affaire, nous avons considéré qu'il n'y avait pas unité de matière entre les 7 plans de détail qu'il y aurait lieu de maintenir ou d'abroger par le biais de la réponse municipale à la motion de notre collègue Gétaz. Le but de la motion était de réviser ces plans afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire (AT) communal. Or, d'une part, la question de cohérence est éminemment subjective, suivant le point de vue où l'on se place, et d'autre part l'égalité de traitement en matière d'aménagement du territoire n'existe pas, n'a jamais existé et n'existera jamais. Dès l'instant où l'on décide qu'une parcelle de terrain sera colloquée en zone constructible ou en zone non constructible on établit clairement qu'il y a différence de traitement entre les propriétaires. Sur ces questions de principe, le rapport de la Municipalité ne répond pas à la motion Gétaz, déposée il y a dix ans, faut-il le rappeler. En 1987, après 4 ans de travaux de commission, notre Conseil s'est prononcé sur une révision du plan des zones de 1972 en votant le plan d'extension partiel (PEP) « Vallon de Villard-Vallon d'Orgevaux » et un nouveau plan de zones pour l'entier du territoire des hauts de notre Commune, généralement délimité par le tracé de l'autoroute. Dès lors, plus de 30 ans après leur acceptation, je concède qu'il y aurait lieu de réviser ces plans de zones en établissant un PGA sur le modèle de celui que nous avons pris en considération en 2008 pour la partie inférieure de notre territoire. Mais c'est un immense travail de préparation et d'élaboration qui prendra de nombreuses années.

Ce rapport de la Municipalité pose plus de questions qu'il n'en résout. En l'état de nos connaissances, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la révision du statut du sol des Hauts du territoire communal.

Avant de conclure, permettez-moi d'émettre un avis personnel sur le village des Avants, qui est le parent pauvre en matière de développement de notre territoire : sa situation géographique, ses perspectives d'emplois, sa proximité avec la ligne du MOB, la qualité de son environnement en font une destination de résidence de nombreuses familles. Il y aurait lieu d'y construire de l'habitat groupé. Ces considérations ne valent-elles pas plus que les dix lignes de réponse consacrées au plan de quartier (PQ) « En Champ-Avan » ?

En conclusion, Mesdames et Messieurs je vous invite à suivre la commission et à voter non à ce rapport municipal.

M. Vincent Haldi

Le groupe ML se joint aux déclarations de M. Zulauf et vous invite à refuser les conclusions de ce rapport municipal. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Florian Chiaradia

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 40/2018 de la Municipalité du 30 novembre 2018 au Conseil communal en réponse à la motion de Monsieur Emmanuel Gétaz : « Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartiers, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adaptation, ayant dépassé une durée de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons,

afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal »

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de ne pas prendre acte du présent rapport en réponse à la motion de Monsieur Emmanuel Gétaz : « Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartiers, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adaptation, ayant dépassé une durée de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal ».

M. le Président

Ceux qui veulent suivre la proposition municipale votent oui, ceux qui veulent suivre la proposition de la commission votent non, les autres s'abstiennent.

Le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions par 70 non, 1 oui, 8 abstentions.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 01/2019 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir de CHF 269'321.- au maximum et fédérales de CHF 170'000.- au maximum ainsi que d'une participation estimée des parents de CHF 133'333.- correspondantes, au Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) pour l'ouverture et l'exploitation, par mandat à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite enfance Montreux et Environs (FACEME), d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly. (Date pour la séance de la commission : le jeudi 7 février 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 22 à Montreux) ;

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Caroline Buff, Charlotte Chevallier, Anne Duperret, Carola Fastiggi, Anne Saito, Bibiana Streicher.

MM. Jonathan Al Jundi, François Grand, Romain Pilloud.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 02/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'375'000.00 TTC au maximum pour l'assainissement et l'élargissement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple. (Date pour la séance de la commission : le mardi 12 février 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence ML : M. Vincent Haldi

Membres : Mme Géraldine Torchio.

MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Raphaël Corbaz, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Cyril Pabst, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte.

Mme Jessica Ruedin

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Les Verts de Montreux seront particulièrement attentifs à la question de la pollution lumineuse en lien avec l'éclairage nocturne du temple de St Vincent.

En effet, en page 6 du préavis, on remarque que l'éclairage proposé illumine également l'esplanade du temple, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Nous craignons que cet éclairage supplémentaire entraîne une pollution lumineuse plus importante et dérange ainsi la faune.

Nous souhaiterions être informés lors de la séance de commission de la température prévue pour les LED. En effet, il est reconnu qu'une lumière chaude, soit inférieure à 3'000 kelvins, génère moins de nuisances pour la faune que des couleurs froides.

Je vous remercie pour votre attention

M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le montant est important, certes, mais ces travaux sont indispensables, pour deux raisons.

La première est visible sur les photos du préavis. La dégradation avancée de l'estacade nécessite une intervention rapide et d'envergure.

La seconde est immatérielle. En effet, cette route est un des liens importants entre les Hauts et les Bas de notre commune. Elle est un des symboles de la bonne cohésion qui règne entre nos concitoyens.

Je souhaite bon travail à la commission.

Merci pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

8.3 No 03/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 755'000.- au maximum, pour la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard. (Date pour la séance de la commission : le mercredi 13 février 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence SOC : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mmes Anne Duperret, Mélanie Nicollier.

MM. Bassam Degerab, Denis Golaz, Anthony Huys, Jörg Meyer, Frank Peters, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

8.4 No 04/2019 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 75'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour l'étude du rôle de la forêt et des ouvrages paravalanches aux Verraux et à Jaman dans la protection du bassin versant de la Baye de Montreux. (Date pour la séance de la commission : le mardi 5 février 2019 à 19 h. 00, à la villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : Mmes Livia Balu, Tanya Bonjour, Anne-Céline Jost, Susanne Lauber Fürst.

MM. Christian Burki, Mathieu Ehinger, Bruno Femia, Pablo Menzi, Lionel Winkler.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

8.5 No 05/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'450'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux visant à assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la Commune. (Date pour la séance de la commission : le mardi 5 février 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : MM. Ihab Al Jundi, Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, François Grand, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Yves Laurent Kundert, Christian Vernier, Michel Zulauf.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit de voir l'arrivée de ce préavis important pour la mobilité, bien que routière, sur les hauts de notre Commune.

Nous nous réjouissons particulièrement de voir qu'un montant de CHF 100'000.- est prévu dans ce préavis afin d'entreprendre en parallèle d'autres études et sondages sur d'autres secteurs à risques que ceux directement concernés par le présent préavis.

Nous le savons, nos routes des hauts sont soumises à des conditions difficiles et sont fortement sollicitées. Ainsi, nous nous réjouissons de voir que les efforts nécessaires au confort des habitants des hauts de notre Commune sont maintenus et soutenus !

Merci de votre attention

M. Yves Laurent Kundert

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à poser en vue de cette commission, il semblerait que le canton subventionne et paie plus facilement quand il y a des dégâts que lorsque nous faisons de la prévention. J'aimerais juste que ce point soit éclairci lors de notre prochaine commission. Merci.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Romain Pilloud

« Veytaux-Montreux – Une fusion qui profite à toutes et tous ? »

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le 25 novembre dernier, c'est historique, les habitant-e-s de Veytaux ont accepté l'idée d'un vote sur la fusion entre leur commune et celle de Montreux. A plus de 70%, c'est définitivement un plébiscite pour la réalisation prochaine d'un vote populaire dans nos deux communes.

Derrière cet enthousiasme se posent désormais les questions sur le projet précis et ses conditions. Je ne doute pas que les communes travaillent main dans la main pour la réalisation d'un projet de fusion raisonnable à même de réunir les Veytausiennes, Veytausiens, Montreusiennes et Montreusien, et c'est dans ce cadre que j'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. En cas de fusion, les services communaux seraient réunis : est-il prévu de maintenir les places de travail des employés communaux travaillant pour la commune de Veytaux ?
2. Même question pour Montreux : les employés communaux sont-ils assurés de pouvoir conserver leur place de travail actuelle ?
3. Quid de la Maison de commune de Veytaux : les différents services seront-ils maintenus dans la Maison de commune afin de favoriser la proximité de certains services avec les Veytausiens et les habitants de Territet, et par extension, permettre la mise en place de la maison inter-générationnelle acceptée par leur conseil communal ?

D'avance, je vous remercie pour vos éclaircissements.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je précise tout d'abord que les deux Municipalités se sont réunies in corpore en date du 28 janvier 2019, pour une première séance de mise en place du processus faisant suite à l'acceptation par les citoyens de Veytaux de l'initiative populaire communale enjoignant à leur Municipalité de présenter une convention de fusion avec la Commune de Montreux. Convention de fusion qui ne peut être rédigée que paritairement et de manière coordonnée entre les deux Municipalités, pour être ensuite présentée devant les deux Conseils communaux de Veytaux et de Montreux et si possible, in fine, devant les populations des deux communes.

Nous avons décidé de mettre en place un certain nombre de groupes de travail thématiques, 5 en l'occurrence, plus deux groupes transversaux, l'un dédié aux ressources humaines, qui est un sujet important qui nous tient à cœur.

La Municipalité répond de la manière suivante aux trois questions de M. l'interpellateur :

1. En cas de fusion, les services communaux seraient réunis : est-il prévu de maintenir les places de travail des employés communaux travaillant pour la commune de Veytaux ?

En ce qui concerne le maintien des places de travail, c'est le présupposé de base qui a été émis par la Municipalité de Montreux, avec l'accord de celle de Veytaux

ensuite. C'est nous qui avons évoqué cette question, tout en précisant ici que nous parlons d'offrir au personnel de Veytaux qui serait intéressé une place de travail au sein de la possible future administration de la commune fusionnée, en tenant compte de situations particulières. Il s'agit de prendre acte qu'à Veytaux un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs sont proches de la retraite et seront, d'ici une possible fusion, même si c'est durant la prochaine législature, à la retraite ou proches de la retraite. Nous discuterons avec ces personnes de leur volonté, je pense notamment à la Secrétaire municipale, ce qui résout peut être le seul vrai problème, puisqu'il ne peut pas y avoir deux secrétaires municipaux dans une commune !). Il faudra trouver des solutions ad hoc et particulières pour l'une ou l'autre. Mais M. Olivier Rapin n'est pas prêt d'être à la retraite, vous le savez...

2. Même question pour Montreux : les employés communaux sont-ils assurés de pouvoir conserver leur place de travail actuelle ?

La réponse est la même, nous travaillons ensemble, tout en sachant toutefois qu'il y aura une certaine rotation de personnel durant les mois, les années qui nous séparent d'une fusion ; nous intégrerons ces éléments-là dans cette planification afin d'en tenir compte au mieux, mais aussi de ce que les gens veulent faire eux-mêmes.

3. Quid de la Maison de Commune de Veytaux : les différents services seront-ils maintenus dans la Maison de commune afin de favoriser la proximité de certains services avec les Veytausiens et les habitants de Territet ? Et par extension, permettre la mise en place de la maison inter-générationnelle acceptée par leur conseil communal ?

Pour être franc, il est encore trop tôt pour pouvoir définir le futur exact de l'utilisation des locaux de la maison de commune ; cela fait partie évidemment d'un des groupes thématiques que j'ai évoqué tout à l'heure, qui traitera de l'ensemble des bâtiments communaux de la commune de Veytaux, d'autant plus que, selon les informations reçues de la part de la Municipalité de Veytaux, notamment lundi soir, les locaux de la maison de commune ne sont en rien liés à la future maison intergénérationnelle, au sujet de laquelle un préavis devrait être déposé lors du prochain Conseil communal de Veytaux. Ce n'est pas dans les mêmes locaux, pas dans les mêmes bâtiments et le projet intergénérationnel que vous évoquez est tout à fait indépendant du futur des locaux du greffe municipal de Veytaux, occupés actuellement.

J'espère, Monsieur l'interpellateur, avoir répondu à vos questions ainsi qu'à celle du Conseil communal.

M. Romain Pilloud

Merci pour ces réponses.

Interpellation de Mme Irina Gote

« 2019 année de la grève des femmes, année féministe. »

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le 1er février 1959, les vaudoises ont obtenu le droit de vote sur le plan cantonal. Nous célébrerons donc cette semaine les 60 ans de ce moment d'importance pour la vie civique des femmes. Pourtant, la lutte continue, car en matière de représentativité dans les entreprises à des postes clé et d'égalité salariale les choses avancent à pas d'escargot.

Le 14 juin prochain, les femmes vont faire grève afin de dire stop à toutes les discriminations à notre encontre. Nos grands-mères ont lutté, nos mères ont lutté et nous lutterons, pour que nos filles enfin puissent peut-être vivre l'égalité. Pour la

petite anecdote, lorsque j'étais en dernière année de collège en maths/physique, mon professeur de classe m'avait dit : je te déconseille de continuer tes études au gymnase en maths/physique, parce que la place d'une femme, c'est derrière les casseroles ! Je m'en souviens comme si c'était hier...mais cela ne m'a pas découragé !

Alors, durant cette année de mobilisation pour les femmes, par les femmes, le Parti socialiste de Montreux souhaite apporter sa pierre à l'édifice du féminisme et porter sur la scène politique, quelques préoccupations.

Dès lors, je souhaite connaître, le nombre de femmes engagées dans les différents services communaux, par service, et savoir quel pourcentage cela représente par dicastère ?

- Combien de femmes ont des fonctions de cadres, dans l'entreprise « Commune de Montreux » ? Quel pourcentage cela représente-t-il par rapport à la totalité des cadres ?
- Existe-t-il une politique au niveau des ressources humaines, qui encouragerait l'engagement des femmes, dans l'entreprise « Commune de Montreux » ?
- La Commune de Montreux a-t-elle introduit le principe de l'égalité des salaires hommes/femmes ?
- Dans le cadre d'attribution des marchés publics, existe-t-il un critère qui tient compte de l'égalité salariale hommes/femmes ?
- Toujours, dans le cadre d'attribution des marchés publics, existe-t-il un critère qui tiendrait compte du nombre de femmes employées par l'entreprise ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et me réjouis d'aller à la grève, le 14 juin prochain, accompagnées par beaucoup de représentantes de notre conseil !

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les invités,

Par rapport à la réponse à donner à Madame l'interpellatrice, si vous le permettez, comme il y a beaucoup de questions très précises, sur lesquelles il faudra faire quelques recherches. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir accepter que nous répondions par écrit. Merci.

Interpellation de M. Vincent Haldi

« Peut-on encore faire confiance au Président de CCM SA, la société d'exploitation du Centre de Congrès ? »

Dans une pleine page achetée dans le journal tous ménages Info Ville, le Président de CCM SA, la société d'exploitation du Centre de Congrès, détenue à 100% par la commune, induit gravement en erreur les citoyens appelés à se prononcer sur le référendum concernant les transformations du Centre de Congrès.

Sous le titre « Fake News ? Réponse aux opposants par le Président du Conseil d'Administration du Centre de Congrès – M. Dominique Lüstenberger – qui rétablit la vérité », ce dernier induit volontairement les électeurs en erreur en affirmant que l'argument de Montreux Libre « Centre de Congrès : seulement 1,8% de subventions cantonales » est « Faux » et que le « Vrai » serait que « la demande de financement au Canton est de 15 millions ».

Or, le chiffre de 1,8% de subventions est juste et les 15 millions ne concernent pas une subvention, mais un prêt.

M. Lüstenberger ne peut pas ignorer la différence entre la subvention prévue, de 1,7 millions (1,8% du coût) et le prêt de 15 millions, qu'il faudra rembourser. A noter d'ailleurs que ce prêt sera finalement de 13,3 millions, comme nous l'avons appris tout dernièrement.

Cette confusion volontaire entre prêt et subvention représente une tromperie claire des électeurs, qui nous paraît inacceptable de la part du président d'une société d'exploitation qui ne peut survivre que grâce à de très importantes subventions communales et qui appartient à 100% à la commune.

La Municipalité représentant la commune au conseil d'administration de CCM SA, nous souhaitons lui poser les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle été informée de la décision de CCM SA et de M. Lüstenberger de publier cette pleine page polémique et trompeuse, en pleine campagne du référendum ?
2. Si elle en a été informée, a-t-elle eu connaissance du contenu exact de cette pleine page ?
3. Si elle n'en a pas été informée, considère-t-elle que CCM SA et son président avaient effectivement la liberté de publier cette pleine page dans le contexte du référendum ?
4. Considère-t-elle que cette pleine page et le soi-disant rétablissement de la vérité par M. Lüstenberger est de nature à construire une relation de confiance avec les membres du conseil communal, qui devront prochainement se prononcer sur un préavis sur les flux financiers du Centre de Congrès ?
5. Si elle désapprouve le contenu de cette page, la Municipalité envisage-t-elle d'exiger de M. Lüstenberger qu'il se rétracte concernant ses affirmations trompeuses pour la population ?
6. Envisage-t-elle qu'il soit appelé à démissionner ?
7. La Municipalité considère-t-elle que la population a été informée de manière objective et sérieuse grâce à cette page ?
8. La Municipalité pense-t-elle que M. Lüstenberger pourra rester président de CCM SA, à la suite de la publication de cette pleine page, s'il s'avère que la confiance est rompue avec une partie du conseil communal ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, La Municipalité vous répondra par écrit.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Merci Monsieur Piemontesi, je vois que mon collègue est d'accord pour une réponse écrite, je vous avoue que je m'en étonne j'imaginai que vous suiviez de plus près les dossiers attendant au 2m2c et je m'étonne qu'il vous faille du temps pour répondre aux questions simples posées ce soir par mon collègue, mais j'en prends note.

Interpellation de Mme Tanya Bonjour

« Adaptation des horaires des VMCV les dimanches de manifestations. »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Durant les grandes manifestations montreusiennes, les automobilistes sont invités, dès la sortie de l'autoroute de Montreux, à laisser leur véhicule à Chailly pour descendre en bus jusqu'au Centre-Ville. Ceci est un excellent concept, tant sur le plan écologique que pour le désengorgement de la ville. Pourtant, les visiteurs du dimanche déchantent rapidement en constatant la fréquence du bus 204 Montreux - Chailly P+R.

Voici pour exemple, une situation vécue par un couple venu de Fribourg se rendant au Marché de Noël le dimanche 16 décembre dernier :

Après avoir parké leur véhicule à Chailly, ils ont attendu plus de 30 minutes le bus 204 à l'arrêt du P+R, alors même qu'une information sur place les incitait à choisir cette solution dite « pratique ». Notons que la fréquence est en effet d'un bus toutes les 40 minutes le dimanche, contre 20 minutes les autres jours.

Pour le retour, ils ont renoncé à manger au Marché de Noël, puisque le dernier bus 204 de la journée était programmé à 19h36 à Vernex. Ils ne voulaient en effet ni faire 45 minutes de remontée à pied, ni alléger allégrement leur porte-monnaie du prix d'une course en taxi.

Au final, le tarif est cher payé puisqu'il leur en a coûté Fr. 6.- aller-retour par personne, soit Fr. 12.- pour un service minimum. Montreux leur a ainsi laissé un petit goût amer...

La même réflexion peut être faite pour les spectacles au 2M2C, puisque par exemple, le même jour, ce dernier bus 204 de 19h36 pour le P+R partait de Vernex quelques minutes avant la fin du concert « Tous en chœur », qui faisait salle comble (environ 1'600 personnes).

Pour faire suite à mes propos, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Actuellement, quel est le taux d'occupation du Parking P+R de Chailly ?
2. Ce taux correspond-il aux attentes de la Municipalité ?
3. Si tel n'est pas le cas, quelles sont les stratégies mises en place par la Municipalité pour le valoriser ?
4. Existe-t-il une réflexion par rapport aux prix et à la cadence des bus durant les manifestations montreusiennes, ce en particulier pour les dimanches ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez apporter à mes questions.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice, Tout d'abord permettez-nous de vous remercier d'avoir donné votre interpellation hier, ce qui nous a permis d'en prendre connaissance. Malheureusement comme elle implique plusieurs services municipaux, voir intercommunaux nous préférons répondre par écrit de manière à ce que toutes les réponses soient concertées. J'espère que cela vous convient.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Monsieur Walther, puisque vous prenez le temps de répondre par écrit aux questions de ma collègue, dont je partage les préoccupations, habitant les hauts de la ville et employant le P+R, je me permets de vous poser ici une question complémentaire :

Y'a-t-il des mesures prises par les VMCV pour réduire les horaires de ce bus ?

Suite aux différentes interpellations, ainsi qu'à la résolution du Conseil communal de Montreux.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vu que cette question-là ne fait pas partie de la réponse écrite que nous donnerons, je me permets de répondre oralement.

Monsieur Privet vous le savez sans doute les prestations VMCV à l'horaire sont commandées par les communes et sont exécutées par les VMCV selon les décisions communale. Le VMCV n'a ainsi aucune marge de manœuvre pour diminuer ces prestations. Je réponds donc à la question : Non.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

Monsieur Walther, si je comprends bien, le problème provient de notre commune ?

Interpellation de M. Alexandre Staeger

Les Cornettes sont-elles cuites, archi-cuites ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons récemment pu lire dans la presse que la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a mis, en décembre dernier, un sérieux coup de frein au projet de nouveau quartier dans la zone des Cornettes, à Rennaz, soit à proximité directe de l'hôpital. Il semble que la décision de la Cour soit assez cinglante, de telle sorte que le projet n'a que très peu d'espoir de se réaliser un jour.

Or notre Commune a participé aux frais d'équipement de ce terrain à raison de CHF 1,8 million, ce qui représente le quart du montant total desdits frais, qui se montait quant à lui à CHF 7,2 millions. Il avait été annoncé, en commission, par M. Alain Feissli, qu'on pouvait attendre un retour sur investissement de l'ordre de CHF 8 millions de francs.

Il semble évident que le retour sur investissement annoncé par la Municipalité, en janvier 2013, ne pourra jamais être atteint.

La question qui se pose est celle de savoir s'il est possible de « sauver les meubles », afin de faire en sorte que notre investissement ne soit pas purement et simplement perdu, ce qui semble pourtant être le cas actuellement. Autrement dit, il s'agit de déterminer si les carottes – ou plutôt les Cornettes – sont bel et bien cuites comme titrait le quotidien 24 heures ou s'il est possible de trouver une utilité à ce terrain, quand bien même nous savons que le potentiel à bâtir du terrain ne sera pas le même.

Le groupe Montreux Libre se permet donc d'adresser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Y a-t-il eu une rencontre entre les différents partenaires de ce projet suite à la décision du Tribunal cantonal ?
2. La Municipalité dispose-t-elle d'ores et déjà d'un « plan B » ou a-t-elle envisagé d'étudier une alternative ?
3. Sera-t-il nécessaire de retirer l'équipement qui a été installé ?

Le groupe Montreux Libre remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

M. Alexandre Staeger

Je précise qu'il me semble que nous avons déjà eu quelques réponses tout à l'heure dans le cadre de la communication de M. Walther.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rappeler que la communication émanait de la Municipalité, tout comme ma réponse et n'est donc pas un avis personnel.

Effectivement la plupart des réponses ont déjà été données dans la communication municipale, en précisant que si vous aviez accepté un budget dans le cadre du préavis de 1,8 million pour l'équipement, ce terrain n'a évidemment pas été équipé. Seul les frais d'études en lien avec l'élaboration du PPA et le fonctionnement du syndicat ont été financés. La Municipalité répond ainsi aux questions :

1. Y a-t-il eu une rencontre entre les différents partenaires de ce projet suite à la décision du Tribunal cantonal ?

Comme cité dans la communication municipale la réponse est oui.

2. La Municipalité dispose-t-elle d'ores et déjà d'un « plan B » ou a-t-elle envisagé d'étudier une alternative ?

Ce terme est à la mode, mais je ne sais pas exactement ce que vous entendez. En l'occurrence, dans le cadre de l'arrêt du Tribunal cantonal, il est clair que la question attaquée était : « Est-ce que ce terrain peut être rendu constructible ? ». La réponse a été non. Ce n'est pas le projet de PPA, en lui-même, qui a été l'objet de l'acceptation du recours. Il n'y a actuellement aucun plan B, si ce n'est de prendre contact avec un nouvel agriculteur.

3. Sera-t-il nécessaire de retirer l'équipement qui a été installé ?

Aucun équipement n'a été installé à ce jour, si ce n'est un canal en lien avec le futur hôpital. Ces frais sont entièrement à la charge d'autres partenaires, à savoir soit l'hôpital, soit la commune territoriale.

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie monsieur le Municipal Walther pour ses réponses, je n'avais pas connaissance de la communication municipale au moment du dépôt de mon interpellation, ce qui crée un doublon. Je suis satisfait des réponses et je remercie la Municipalité.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,
Le groupe des Verts souhaite prendre brièvement la parole pour revenir sur les allégations de la Municipalité, publiées notamment dans Le Régional du 23 janvier dernier.

Nous ne prendrons pas ici le temps de revenir sur les propos tenus et sur le procédé qui nous ont profondément choqués. Toutefois, nous tenons à rappeler que Les Verts sont très attachés aux valeurs démocratiques qu'assurent la diversité des opinions et le respect des adversaires dans tout débat.

Sous-entendre que les arguments de l'opposition seraient fallacieux et malhonnêtes est inexcusable et constitue une véritable entrave à la liberté d'expression et à l'honnêteté intellectuelle. Chaque point de notre argumentaire peut être étayé et c'est avec plaisir que nous échangerons avec vous, chers collègues, ou avec la population, à ce propos.

Au vu de ce qui précède, Les Verts continueront donc leur campagne jusqu'aux votations en réaffirmant leurs arguments.

Je vous remercie pour votre attention

M. Christophe Privet

Monsieur le Président,

J'ai oublié tout à l'heure dans le cadre du PV de vous poser une question, est ce que ce PV provisoire a déjà été remis au journal d'information Info-ville ?

M. le Président

Non, M. Privet.

La parole n'étant plus demandé, La discussion est close.

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h06, M. Yanick Hess Président lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 6 mars 2019, à 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Yanick Hess

Céline Morier